

Division des Ressources Humaines (DRH)
Chef de division : Christophe TAULU
Gestion des enseignants du 1er degré public
Affaire suivie par : Sylvie PAYET
Tél : 05 53 02 84 69
Mél : Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset
CS 10 013
24 054 Périgueux cedex

Périgueux, le 8 février 2022
L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du premier degré public
s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Postes à profil et à exigence particulière dans le cadre du mouvement départemental 2022

Dans le cas d'une vacance de poste, les candidatures aux postes ci-dessous donnent lieu à un entretien devant une commission qui s'assure, au-delà de la qualification nécessaire, des compétences requises pour ce poste.

■ LISTE DES POSTES

Postes relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) :

- conseiller pédagogique ASH
- coordonnateur d'internat en Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- enseignant éducateur en internat EREA
- coordinateur pédagogique en Etablissement Médico-Social (EMS)
- coordonnateur et enseignant en Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
- référent départemental « Autisme »
- évaluateur-coordonateur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- coordinateur des enseignants référents
- enseignant référent
- enseignant et responsable unité locale d'enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignant en ULIS second degré (collège ou lycée)
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients auditifs
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels
- enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions motrices et maladie invalidante
- enseignant spécialisé en hôpital de jour

Autres postes :

- directeur d'école bénéficiant au moins d'une demi-décharge d'enseignement
- conseiller pédagogique
- maître-formateur (mission annuelle)
- enseignant en classe bilingue français-anglais
- enseignant en classe bilingue français-occitan
- enseignant ressource au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)
- enseignant en UPE2A et enseignants itinérants pour les EANA
- enseignant missionné « Politique de la ville »
- enseignant missionné USEP (4 ¼ de décharge)
- enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP

■ CALENDRIER

La campagne de recrutement se déroulera en 3 temps selon le calendrier ci-dessous.

	Appel à candidature	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vague 1	Mardi 1 ^{er} mars 2022	Du mercredi 2 au vendredi 4 mars 2022	Du mercredi 9 au mercredi 16 mars 2022	Lundi 21 mars 2022
Vague 2 <i>Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 1</i>	Vendredi 25 mars 2022	Du vendredi 25 au mardi 29 mars 2022	Vendredi 1 ^{er} avril 2022	Mardi 5 avril 2022
Vague 3 <i>Poste enseignant en classe dédoublée</i>	Mercredi 16 mars 2022	Du mercredi 16 au vendredi 18 mars 2022	Du lundi 28 au jeudi 31 mars 2022	Vendredi 1 ^{er} avril 2022

■ MODALITES DE RECRUTEMENT (communes aux 3 phases)

► Publication :

La liste des postes vacants et les fiches de postes seront consultables sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne, Rubrique « Espace professionnel » / « Premier degré public » / « mobilité ».

► Candidature :

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr

► Communication :

Publication

Les enseignants seront informés de la publication de la liste des postes offerts via I-PROF.
Les écoles et circonscriptions seront également destinataires de cette information.

Commission d'entretien

Les candidats convoqués devant une commission d'entretien seront avertis par mail via la messagerie académique.

Résultats

Les candidats retenus seront contactés par téléphone.
Les candidats ayant reçu un avis défavorable en seront informés par mail via la messagerie académique.

■ AFFECTATION

La décision d'affectation sur ces postes sera prononcée par madame l'IA-DASEN à partir des propositions émises par les différentes commissions de recrutement.

Les nominations sont prononcées selon le classement issu des entretiens, hors barème.

Cas particulier :

Postes « enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP » :

Les candidats souhaitant être nommés sur ces postes devront **impérativement** participer au mouvement intra départemental.

L'avis émis à l'issue de la commission déterminera la modalité d'affectation sur le poste comme suit :

- avis favorable : nomination à titre définitif
- avis réservé : nomination à titre provisoire.

Nb : L'agrément (avis favorable) obtenu à l'issue des entretiens organisés lors de la campagne de recrutement 2021 reste valide pour le mouvement départemental 2022.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Dordogne



Nathalie MALABRE